

# **LISTE DES DELIBERATION**

## **DE LA SÉANCE**

### **DU 2 OCTOBRE 2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le 2 octobre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.*

*M. Alain RIGOLLET a été élu secrétaire.*

*Convocation du 28 septembre 2023*

**PRESENTS** : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, BIGOT Laetitia, Guylaine TOURNEAU, CABIROL Marie-Christine, Messieurs BOULAY Jean Albert, RIDOR Gérard, BIGOT Jacky, AMIOT Michel, M. BOURDON Jean-Marie, M. BEAUNÉ Christian, M. RIGOLLET Alain, M. ABDALLAH Georges,

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme LE GALL Céline donne pouvoir à M. RIDOR Gérard, M. THÉRET Jean-Pierre donne procuration à M. ABDALLAH Georges

*Nombre de membres du conseil : 15*

*Nombre de présents : 13*

*Nombre de votants : 15*

#### **Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2023**

*Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 4 septembre 2023 après correction de quelques fautes de frappe.*

#### **2023-60 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Intégration du 4<sup>ème</sup> adjoint à la commission du personnel**

*L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'intégration de M ; Alain RIGOLLET au sein de la commission du personnel.*

#### **2023-61 FONCTION PUBLIQUE : Suppression de postes d'adjoints techniques permanents**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la suppression du poste de 5/35<sup>ème</sup> et 24/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

#### **2023-62 FONCTION PUBLIQUE : Création de postes d'adjoints techniques permanents annualisés**

*Dans le cadre de la suppression d'un poste d'adjoint technique permanent sur la base de 5/35<sup>ème</sup> et 24/35<sup>ème</sup> pour être annualisés et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique permanent sur la base de 16.50/35<sup>ème</sup> et d'un poste d'adjoint technique permanent à 3.50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec possibilité que ces postes soient pourvus par des agents contractuels.*

#### **2023-63 FINANCES LOCALES : Reversement d'une aide et signature d'une convention**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité le reversement par le bureau communautaire, de la somme de 17 500.00 € pour l'audit énergétique réalisé sur 6 bâtiments communaux, et autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.*